

## Observatoire OPSIS

# Analyse territoriale de l'accès public à Internet : dynamiques communales, intercommunales et de Pays

Jocelyne Trémenbert, OPSIS

Février 2010

*A l'image de l'accès au haut débit en France, avec son millier de structures, la Bretagne offre en matière d'accès public à Internet une très bonne couverture de la population (82% des bretons) mais avec de grandes disparités et encore quelques zones très peu pourvues.*

*Dans cet article, nous vous proposons un aperçu du maillage territorial organisé par les lieux d'accès publics à Internet en nous basant sur 3 approches différentes :*

- *une approche de la dimension communale à travers une exploitation statistique basée sur les caractéristiques des communes proposant de tels espaces,*
- *une approche de la dimension intercommunale grâce à de la cartographie,*
- *une approche par Pays basée sur des indicateurs rapprochant densité de lieux et caractéristiques de population et de superficie.*

Mots clefs: accès public à Internet, recensement, indicateurs, cartographie, pays

Mi 2010, l'observatoire Opsis de M@rsouin procédait à un recensement des Lieux d'Accès Public à Internet (LAPI) en Bretagne. Un premier article<sup>1</sup> présentait la méthodologie particulière de ce recensement très complet et une cartographie des communes proposant de tels accès. Cet article, à partir des 1058 LAPI recensés, présente un éclairage qui se veut quantitatif et territorial de l'accès public à Internet en Bretagne. La première partie de l'article dresse un état des lieux de l'implantation des LAPI selon une approche communale, relevant les facteurs déterminants de cette présence. Tandis que la deuxième partie s'appuie sur un découpage territorial différent pour prolonger l'analyse de cette implantation. Basée sur de la cartographie et des indicateurs, cette partie donne une représentation du maillage territorial organisé par les LAPI à l'échelle des territoires de projets que sont les EPCI, les Pays, explorant aussi les zones rurales et urbaines.

Ces outils, statistiques, cartographie et indicateurs, ont pour objectif, non pas de dresser un palmarès des territoires, mais bien de servir la gouvernance locale de l'action numérique.

---

<sup>1</sup> Voir sur le site de M@rsouin l'article « Lieux d'accès public à Internet : l'exemple de méthodologie de recensement et d'enquête en Bretagne » où sont exposés les critères d'éligibilité concernant l'accès public, les nombreuses sources utilisées, les informations recensées et les difficultés rencontrées.

## La synthèse des résultats au niveau des communes

### Une implantation variée

- Derrière les services d'accès public à Internet se cachent des structures d'accueil très diverses. Les lieux vont de la bibliothèque, qui offre un accès du fait du lien entre livre et multimédia, déjà équipée en informatique pour que ses usagers puissent faire des recherches documentaires, à la mairie qui offre un point d'accès pouvant être libre, non orienté, ou encore à la cybercommune qui propose un service d'accompagnement plus spécialisé autour de cet accès. L'accès public à Internet est aussi proposé dans de nombreux autres lieux, souvent des équipements de quartier liés à la jeunesse, à l'emploi ou implantés dans des structures sociales. Il arrive aussi qu'il soit situé dans des lieux plus inhabituels, nous citerons comme exemple le PAPI des douches municipales de Brest.

Quand on compare les lieux d'implantation actuels à ceux existant lors de l'évaluation M@rsouin du projet régional « Cybercommunes » de 2003, on note une plus grande diversité des types de lieux. Au delà de cette plus grande diversité, les lieux privilégiés restent les mêmes: arrivent en tête les bibliothèques, les mairies et les salles propres. Actuellement, les bibliothèques représentent à elles seules 46% des lieux d'accès publics identifiés. Et selon nos estimations, 87% des bibliothèques ont un accès public à Internet.

### Des clivages entre communes persistants

- La cartographie de l'implantation des LAPI (voir article précédent) témoignait d'une relativement bonne couverture globale du territoire en points d'accès public, cependant les clivages entre communes de taille importante, riches, touristiques et communes plus ouvrières, en zones rurales ne sont pas réduits. Autant de déterminants de la fracture en terme d'accès public qui peuvent laisser craindre que la fracture numérique sous toutes ses formes (accès, usage, accès public, générationnelle, économique ...) ne s'aggrave, notamment si les communes dans le cadre de leurs actions en faveur du développement du numérique n'intègrent pas davantage ce caractère social.

L'évaluation des cybercommunes de 2003 relatait d'une « uniformité dans l'accueil accordé à ce type de structure par les municipalités quelle que soit leur taille ». Sept ans plus tard, on conclut plutôt à un effet taille important mais pas de réel effet zone urbaine. Ainsi, le taux de présence de lieu d'accès public à Internet n'est que de 42% parmi les communes de moins de 2000 habitants (à comparer avec les 99% pour les communes de plus de 5000 habitants). Les contacts établis lors de ce recensement montrent qu'il y a encore de réels besoins d'évangélisation de l'intérêt d'offrir un service public d'accès à Internet pour une commune de petite taille. Ils témoignent aussi du besoin de remontées d'expériences mais à condition qu'elles proviennent de communes de mêmes taille et situation.

### Un accès lié à la culture et aux infrastructures

- Même si on assiste à un investissement croissant de certaines collectivités locales dans des lieux d'accès public à Internet, il n'y a pas encore à proprement parler, en dehors des plus grandes villes, de politique communale d'accès public, mais plutôt des approches de l'accès public au numérique. Deux constats émergent à ce sujet lors de notre recensement. Tout d'abord, les lieux d'accès publics à Internet, quand ils existent, ne sont pas valorisés, notamment sur les sites web ou bulletins communaux. Ensuite, on peut remarquer que l'offre de service d'accès public dans de nombreux cas n'est pas indépendante (statistiquement) d'autres éléments de la vie numérique et culturelle des communes, comme la présence sur le Web à travers un site ou à l'accès à la culture à travers une bibliothèque.

## **La synthèse des résultats de l'analyse territoriale**

### **82% des bretons habitent dans une commune proposant un accès**

- La Bretagne offre en matière d'accès public à Internet une très bonne couverture de la population. Avec son millier de lieux on peut dire, qu'en moyenne, elle offre un lieu d'accès public à Internet pour 3000 habitants. Cette très bonne implantation laisse apparaître pourtant certaines disparités. Ainsi, résultat attendu, on retrouve une plus forte concentration des accès et une plus forte multiplicité des lieux dans les aires urbaines métropolitaines et grandes aires urbaines. Mais globalement, il ressort aussi qu'il reste d'importantes zones géographiques non couvertes, que la façade nord est sous-équipée par opposition à la façade océanique, que la zone centrale de la Bretagne est assez bien couverte.

### **La couverture géographique est moins forte même si elle atteint les 65%**

- 65% de la superficie bretonne est couverte par des communes équipées d'au moins un lieu d'accès. Les éléments de cartographie le montrent bien: que ce soit à l'échelle de la commune, de l'EPCI ou du Pays, il existe cependant encore des territoires n'offrant aucun type d'accès public à Internet, des territoires aussi avec une très faible couverture géographique. De plus, cette faible couverture géographique peut se cumuler avec une faible couverture de la population, c'est le cas du Pays de Guingamp. Mais ce n'est pas le cas du Finistère, où la couverture en terme de population est bonne (81%) et la couverture géographique est une des plus faibles (58%). Cela signifie aussi qu'il existe encore des territoires avec des distances d'accès importantes pour les habitants, alors que le programme « Cybercommunes » raisonnait déjà, il y a 10 ans, en terme de distance d'accès avec son objectif qu'aucun breton n'habite à plus de 20 kilomètres d'un tel espace.

### **Une logique de cumul et/ou de contagion**

- La cartographie à l'échelle des intercommunalités rend compte des dynamiques d'implantation. Fait saillant, les communes équipées d'accès public à Internet sont situées à proximité géographique les unes des autres. Certes, cela peut s'expliquer par une logique d'équipement qui peut être intercommunale avec, dans certains cas, la présence d'un LAPI dans toutes les communes. Mais, on observe également cette contagion au sein des nombreuses intercommunalités où seulement certaines communes sont équipées, et ce totalement indépendamment. Par ailleurs, les indicateurs viennent également mettre en valeur de forts contrastes dans les dynamiques d'implantation des Pays.

### **Une valorisation déficiente des lieux d'accès public à Internet**

- Ces très fortes hétérogénéités de services d'accès montrent bien que lors de l'analyse de l'accès public à Internet (ou lors d'actions en faveur de son développement), il n'y a pas vraiment de territoire pertinent. Ici ce pourra être le quartier, la commune, là une intercommunalité ou un Pays que l'on pourra, par exemple, mobiliser autour de la mutualisation des équipements, de l'animation, de la mise en réseau mais aussi et surtout autour de la valorisation des lieux. Pour rappel, 57% des non-internautes bretons ne connaissent pas « d'endroits où ils pourraient se former à l'informatique si ils le souhaitent ». Lors du recensement, nous avons pu constater de nombreux cas de cybercommunes ou d'autres espaces, implantés au siège de la communauté de communes ou dans une commune limitrophe, non valorisés. Ils étaient présentés ni sur les bulletins d'informations municipaux, ni sur les sites Web des communes, les sites Web des autres communes de l'intercommunalité ou le site Web de l'intercommunalité.

## 1. Présence : une explication par les facteurs structurels et par l'expression de la politique numérique et de la politique culturelle locales

Un peu plus d'1 commune sur 2 (694) disposent d'au moins un lieu d'accès public à Internet sur leur propre territoire (55%). Faute de fréquentation régulière et/ou d'animation, 14 structures ont effectivement disparu (confirmation des communes). En recoupant toutes nos sources, on dénombrerait à 70 le nombre total de structures ayant fermé.

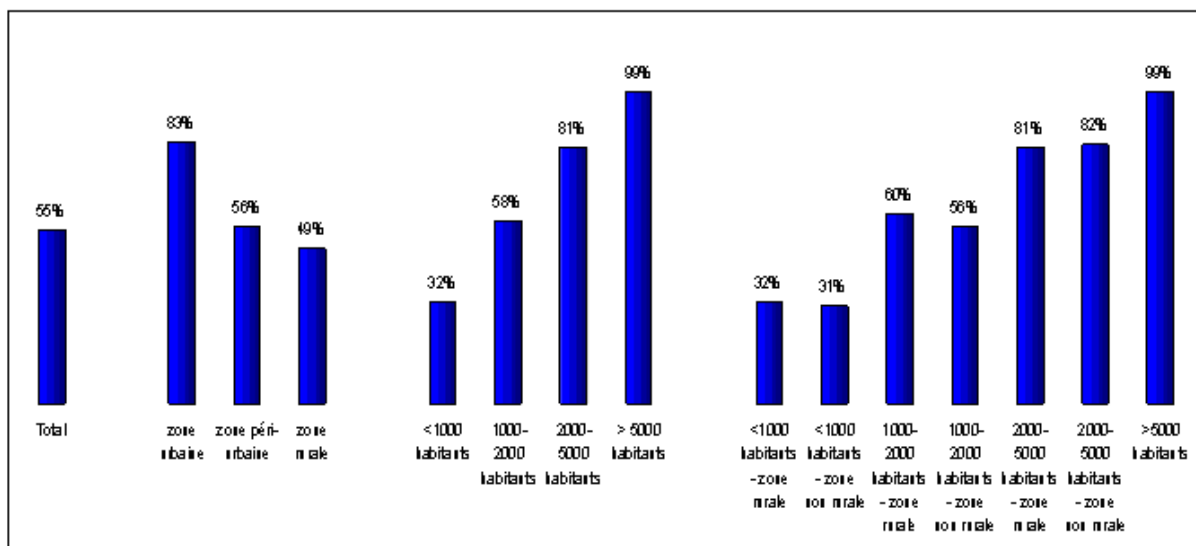
### Un effet taille important mais pas de réel effet zone urbaine

Une présence qui est très liée à la taille de la commune (voir graphique). 42% des communes de moins de 2000 habitants sont équipées. Alors que presque toutes les communes les plus importantes n'hésitent pas à multiplier les lieux d'accès (36% des plus de 5000 habitants offrent plus de 2 lieux), les plus petites, notamment celles de moins de 1000 habitants (avec un taux de présence de 1 sur 3), repoussent les projets d'ouverture ou estiment qu'il n'y a pas de demande. Nombreuses sont les

justifications à cette absence de la part des communes: « Il y a un cybercafé sur la commune », « On a mis en place un accès wifi devant la mairie », « Nous avons Internet en mairie » (« mais ce n'est pas en libre accès au public »), « Il arrive que nous mettions à disposition de demandeurs occasionnels l'ordinateur de Madame le Maire pour des connexions Internet », « Le lieu d'accès se trouve à la communauté de communes, dans la commune voisine », « A compter du tant, la médiathèque offrira cet accès » ...

Les lieux d'accès sont davantage présents dans les communes implantées en zones urbaines (taux de présence de 83%) par opposition aux zones rurales (49%). On pourrait donc croire à un effet zone. Cependant la distinction entre zones n'est plus valable pour les communes de même taille (voir graphique). A taille égale, il y a autant de communes rurales équipées que de communes urbaines équipées. Ainsi, il y a significativement autant de communes de moins de 1000 habitants avec un LAPI en zone rurale (32%) qu'en zone périurbaine ou urbaine (31%). Il n'y a donc pas de réel effet zone, la différence entre zones reflète simplement des différences de taille.

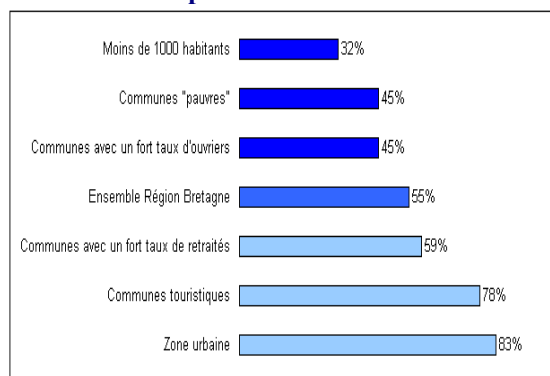
**Taux de présence de lieux d'accès public à Internet selon la taille et la zone**



## Les communes riches et touristiques davantage équipées

On peut aussi relier cette présence à d'autres critères structurels de la commune comme le type de population qui y habite et son positionnement résolument ou non tourné vers le tourisme (voir graphique).

### Déterminants de la présence de lieux d'accès public à Internet



On note ainsi que le taux de présence est croissant avec la « richesse de la commune ». Le proxy que nous avons utilisé pour exprimer ce degré de richesse est le niveau de revenu moyen de la population, calculé en effectuant le rapport entre revenus imposables de l'ensemble des foyers fiscaux et nombre de foyers fiscaux. Le taux de présence varie entre 45%, observé pour les 25% de communes appartenant aux communes « les plus pauvres », et 67%, pour les 25% de « plus riches ».

Cette corrélation est aussi vérifiée avec un indicateur comme le niveau du taux d'ouvriers dans la commune : plus la commune comporte d'ouvriers moins il y a des chances de trouver un LAPI (avec un taux observé de 45%). A l'inverse, les LAPI sont plus souvent implantés dans les communes qui présentent un fort taux de personnes âgées de 60 ans et plus, sûrement du fait que ce public en est majoritairement usager.

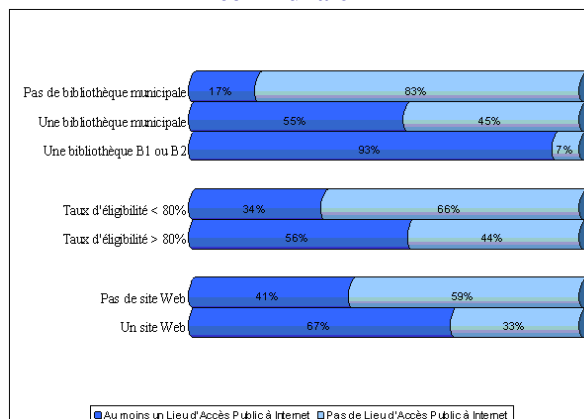
Disposer d'accès dans les villes touristiques et/ou côtières est presque naturel. Bien que ce ne soit pas une condition nécessaire pour pouvoir être

qualifiée de « ville touristique »<sup>2</sup> ou obtenir le label « station classée tourisme » (signifiant une offre touristique d'excellence), le taux de présence grimpe alors à 78% pour ces 91 communes. Pour les villes côtières il est déjà de 60%.

## Un lien avec la politique culturelle de la commune et les autres éléments de sa « vie numérique »

Proposer un lieu d'accès public à Internet pour une commune représente aussi un élément de l'expression de sa vie, ou politique, numérique et cet élément n'est pas indépendant des autres (voir graphique).

### Présence de lieu d'accès public à Internet et vie communale



Pour chaque commune, nous avons pu mettre en place deux indicateurs de cette situation : la couverture ADSL et la présence sur le Net.

Et si, selon Orange, « la quasi-totalité (98,3 %) des français peut bénéficier du haut débit et des services innovants qu'il permet », il reste encore en Bretagne 62 communes dont le dernier « taux d'éligibilité à au moins une offre ADSL FT »<sup>3</sup> est inférieur à 80%. Et pour ces

<sup>2</sup> Au sens du code général des collectivités territoriales, se fondant sur la capacité d'accueil et d'hébergement de la commune

<sup>3</sup> Rapport entre le nombre de lignes pouvant accéder à au moins une offre haut débit de France Télécom, et le nombre total de lignes sur la commune



communes la proportion de LAPI chute significativement, avec un taux de présence observé de 1 commune sur 3 (34%).

Pour les communes qui n'ont pas de site Web, le taux de présence est aussi relativement bas puisqu'il est de 41%.

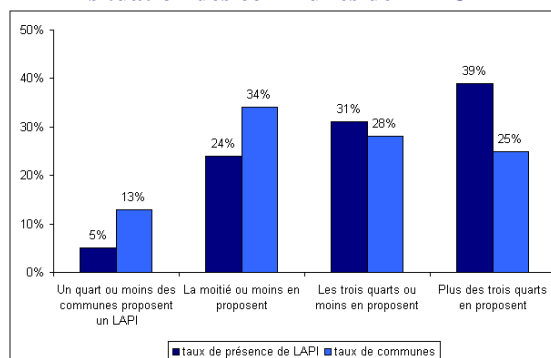
Ce lien est aussi applicable à la vie culturelle de la commune. Ainsi on a pu noter que les communes où il n'y a pas de bibliothèque municipale ont peu de LAPI. 17% d'entre elles, seulement, en ont ouvert. En revanche, dans 9 cas sur 10 on trouve un accès public à Internet s'il existe sur la commune une structure culturelle qualifiée de bibliothèque ou médiathèque au sens strict<sup>4</sup> de la Direction du Livre et de la Lecture, c'est-à-dire remplissant des critères de personnel qualifié, de surface et d'horaires minimum et de crédits d'acquisition.

### Une situation liée à celle des autres communes de l'intercommunalité

Enfin, nous reviendrons plus tard dans cet article sur l'importance de prendre également comme territoire de référence la communauté de communes quand on souhaite analyser la diffusion de l'accès public à Internet. Il nous a donc semblé intéressant de relier la situation de la commune à celle des communes appartenant au même Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les communes proposant des LAPI appartiennent-elles à des EPCI rassemblant un nombre important de communes avec des LAPI? La réponse est oui. Le graphique qui suit nous montre bien la déformation liée à cette diffusion. Si seulement un quart des communes sont dans un EPCI où plus de 3 communes sur 4 disposent d'un LAPI, ces communes expriment à elles seules 39% de présence. A l'opposé les 13% de communes isolées dans leur EPCI ne correspondent qu'à 5% des communes équipées.

### Présence de lieu d'accès public à Internet et situation des communes de l'EPCI



### Une fracture expliquée essentiellement à partir de la taille de la commune

Nous venons d'évoquer bon nombre de caractéristiques des communes liées à l'implantation d'un accès. La segmentation (voir schéma en annexe de l'arbre de segmentation) nous permet de repérer celles les plus discriminantes et leur enchaînement. On y lit ainsi, au premier nœud, que la taille est l'élément le plus distinctif : on trouvera peu de LAPI dans les 45% de communes de moins de 1000 habitants (taux de présence de 32%). Ensuite viennent principalement la présence d'une vraie bibliothèque municipale et la situation dans l'EPCI. Les autres caractéristiques comme la richesse, le tourisme, la zone, même si elles créent des différences, sont de moins bons déterminants de la présence de lieu d'accès public à Internet.

## 2. Des lieux implantés dans des structures très diverses

### Peu d'affichage et de valorisation des lieux

Globalement, les communes ont encore beaucoup de progrès à faire en matière d'affichage et de valorisation du service public d'accès à Internet. Nombreux ont été les cas repérés lors de notre recensement. Ainsi, par exemple, il arrive que le personnel de mairie ne connaisse pas les lieux existant sur la commune. Il arrive aussi qu'il existe un LAPI sur la commune et qu'il ne soit pas présenté sur

<sup>4</sup> Ne sont considérées que les bibliothèques de type B1 ou B2. Sont donc exclues les bibliothèques relais, les points lecture et les dépôts.

le site Web de la commune (quand elles en ont un) et/ou le bulletin municipal. Il arrive que le LAPI intercommunal soit implanté dans une autre commune et qu'il n'y soit pas fait référence. Il arrive que le LAPI dispose de ses propres pages Web et qu'il n'y ait pas de lien sur le site Web communal.

Si suite à ce manque d'affichage, la présence (ou l'absence) de lieu d'accès public à Internet s'est déjà avérée difficile à repérer, obtenir davantage d'informations sur les lieux compliquait les choses. Surtout que nous souhaitions disposer de la même information et ce pour l'ensemble des 1270 communes bretonnes. Ainsi, il n'y a donc que l'enquête qui a suivi le recensement qui nous renseignera sur la répartition des labels et des dispositifs mis en place, les services qui sont proposés dans les structures, le type de médiation (présence d'un ou plusieurs animateurs, de bénévoles, d'animateurs dédiés)... Au niveau des structures, les seules informations que nous possédons ou avons pu retravailler sont : son nom, ses coordonnées, le type du lieu d'accès, le type de la structure porteuse.

### Une grande diversité de lieux

D'après nos estimations, 89% des lieux d'accès publics à Internet seraient portés directement par les collectivités (à 79% par les municipalités et à 10% par les communautés de communes).

Il est rare (12%) que ces accès publics à Internet se situent dans des lieux

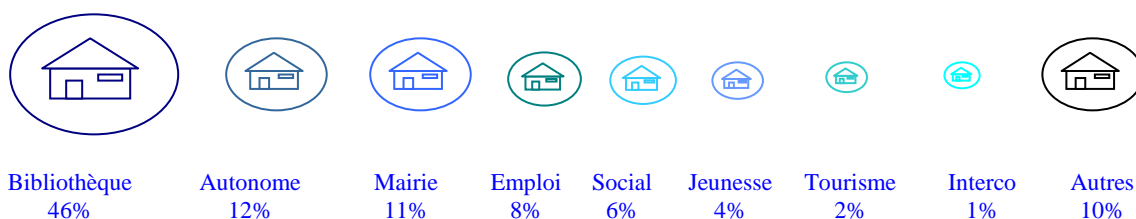
autonomes. Le plus souvent la structure s'appuie sur des lieux existants publics et associatifs (équipements de quartiers), de proximité. C'est le cas par exemple des nombreux PAPI de la Ville de Brest pour qui « cette intégration dans des structures existantes permet de mutualiser les coûts de fonctionnement, d'optimiser les plages horaires d'ouverture, de permettre aux habitants d'accéder à Internet en fonction de leurs centres d'intérêt et de leur « pratique » de la ville ».

Les accès sont principalement localisés dans des bibliothèques, médiathèques, relais bibliothèques, espaces culturels (46%). D'ailleurs 87% des bibliothèques, au sens strict énoncé ci-dessus, proposeraient un accès public à Internet.

11% des structures sont implantées dans les mairies elles-mêmes. Ce sont essentiellement des points Internet dans le hall de la mairie, accessibles gratuitement aux horaires de celle-ci, sous forme de bornes ou de postes informatiques (avec imprimante !). L'utilisation peut alors être encadrée par la personne présente à l'accueil, la première utilisation pouvant donner lieu à la signature d'une charte. Il arrive que l'espace soit labellisé « cybercommune ».

2% des lieux sont directement dans les offices du tourisme et 1% dans les sièges des intercommunalités.

### Lieux d'implantation des accès publics à Internet



Côté équipements de quartiers, nous avons noté 4% de lieux en relation avec la jeunesse (BIJ, maison des jeunes), 8% de lieux en relation avec l'emploi (PAE, maisons de l'emploi et du développement, missions locales pour l'emploi, points formation, espaces conseil emploi, accueils emploi services, espaces ruraux emploi formation), 6% de lieux en relation avec le social (CCAS, maisons de quartier, maisons pour tous, centres sociaux, espaces sociaux communs).

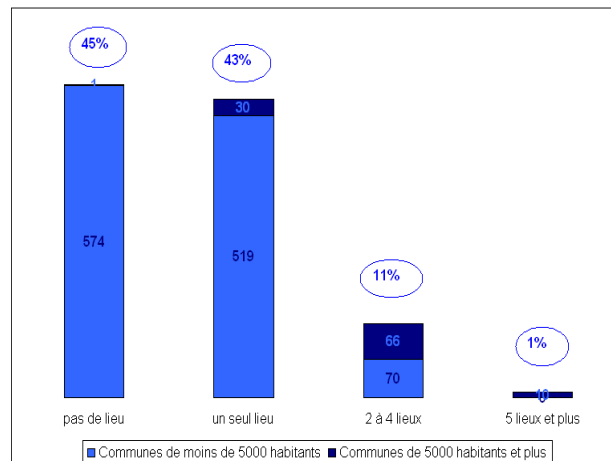
10% de notre base correspondent à « d'autres types de lieux ». Il s'agit le plus souvent d'accès dans des associations relevant de champs d'activités divers (social, socioculturel, environnemental, informatique, économie solidaire) mais pas seulement. Voici quelques exemples de lieux plutôt inhabituels où il est possible de trouver un accès public à Internet répondant à nos critères (notamment l'ouverture au grand public): locaux du Secours Populaire, écoles ou collèges, points Région, agences postales communales, douches municipales (voir l'exemple du PAPI de Brest), hôpitaux de jour.

### Les ¾ des communes ne proposent qu'un seul lieu

Sur l'ensemble, les trois quarts des communes ne proposent qu'un seul lieu (graphique). Rares sont finalement les communes qui ont à leur actif plusieurs lieux. Elles ne constituent que 12% des communes ou 1 cas sur 5 communes équipées.

Il s'agit plutôt de grandes communes. Parmi les communes offrant 2 à 4 lieux, on retrouve une proportion quasiment égale de communes de moins de 5000 habitants et plus grandes. En revanche, seules les communes au-delà de ce seuil d'habitants ont cinq lieux et plus.

### Multiplécité des lieux d'accès public à Internet selon la taille



### 3. Une analyse spatiale de l'implantation des LAPI basée sur de la cartographie et des indicateurs

#### Des territoires de référence différents

L'approche communale de l'implantation des lieux d'accès public à Internet que nous venons d'introduire n'est pas suffisante. Si elle résume bien les caractéristiques des communes équipées et celles des communes non équipées, elle aurait tendance à faire croire que cet équipement est indispensable. En milieu rural notamment, cela n'a pas toujours un sens d'envisager un tel lieu dans l'ensemble des villages. Par exemple, côté utilisateurs la fréquentation pourrait y être très faible, et, côté structure, l'équipement et surtout l'animation difficiles à assurer. Le territoire de référence est le plus souvent alors la communauté de communes permettant notamment une mutualisation et de raisonner en terme de distance d'accès pour les habitants.



### Des zones géographiques non couvertes à l'échelle des EPCI

C'est pourquoi nous avons choisi, à l'aide de la carte qui suit, de représenter visuellement le maillage territorial organisé par les lieux d'accès publics à Internet selon le découpage administratif des EPCI. Le constat que nous avons dressé sur la très forte hétérogénéité au niveau des communes est aussi valable pour les intercommunalités. On y retrouve :

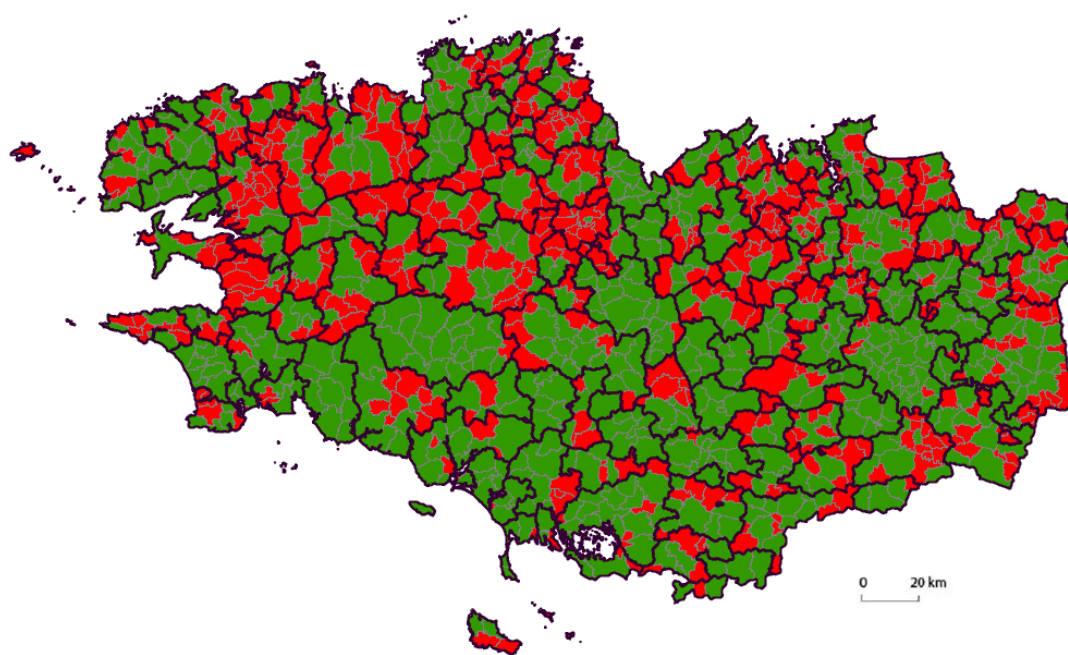
- Quelques rares EPCI, de petite taille, ne présentant aucun lieu ou présentant une seule commune équipée de lieu(x) (le plus souvent la commune centre).



- Des EPCI avec quelques communes équipées. Dans ces cas-là, il s'agit souvent de communes limitrophes (effet « contagion » déjà observé lors de l'analyse avec l'approche communale).

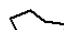

- Et enfin des EPCI où la totalité ou quasi-totalité des communes sont équipées.

Globalement, il ressort aussi qu'il reste d'importantes zones géographiques non couvertes, que la façade nord est sous-équipée par opposition à la façade océanique, que la zone centrale de la Bretagne est assez bien couverte.

Les lieux d'accès public à Internet (découpage intercommunalité)



 Présence d'au moins un lieu  
 Absence de lieu

 Délimitation EPCI  
 Délimitation Commune

Source : M@rsouin/Opsis -  
Recensement 2010 des lieux d'accès  
public à Internet

Source cartographique : IGN Map -  
licence 2010-CIS024-112-0180

## L'hétérogénéité de couverture des Pays rapportée à leurs caractéristiques de superficie et population

La suite de cet article se propose de dresser une autre représentation de ce maillage, cette fois-ci à partir d'indicateurs. Le but ultime n'étant pas à priori de comparer les indicateurs d'un territoire à l'autre, les territoires proposés étant structurellement très différents, mais plutôt d'apporter des repères, de dresser un état quantitatif des lieux, instrument utile pour la gouvernance locale de l'action numérique.

Nous avons souhaité construire des indicateurs originaux apportant différents éclairages. Ils mettent en relation à la fois l'existence de lieu(x), la densité de structures et les caractéristiques de superficie et de population des territoires<sup>5</sup>. Les territoires étudiés varient les échelles: de la Bretagne dans son ensemble au découpage territorial selon les départements, les milieux urbains, périurbains et ruraux, et les Pays. L'objectif n'est pas de faire, rappelons-le, le palmarès des territoires mais plus de pouvoir avoir une prise de vue différentes selon les échelles de territoire et de distinguer les spécificités de chaque territoire.

Le premier indicateur, le « *taux de communes proposant un lieu d'accès public à Internet* », reflète, comme la carte, la simple présence de lieu(x) dans les communes. Il correspond au rapport entre le nombre de communes équipées et le nombre total de communes sur le territoire. On retrouve le résultat fort qui est que 83% des communes urbaines proposent un accès public à Internet et seulement 49% des communes en zone rurale. Comme pour le découpage EPCI, on retrouve également

des pays entiers où cet accès est très peu présent (avec un taux de communes équipées chutant jusqu'à 30%).

L'indicateur « *taux de population couverte* » propose une approche du territoire croisant présence de lieu et population. Il correspond au cumul du nombre d'habitants dans les communes du territoire proposant au moins un accès public rapporté au nombre total d'habitants du territoire. On découvre ainsi une très bonne couverture en Bretagne en accès public : **82% des bretons habitent dans une commune proposant un accès**. Et une meilleure couverture de la population finalement en zone rurale qu'en zone périurbaine.

L'indicateur « *taux de couverture géographique* » croise lieu d'accès et étendue du territoire. Il correspond au cumul de la superficie (en km<sup>2</sup>) des communes du territoire proposant au moins un accès public rapporté à la superficie totale du territoire. Avec sa plus faible valeur pour le territoire Bretagne il reflète une bien moins bonne couverture géographique, signifiant que certains bretons se situent à une **distance d'accès importante** de l'espace le plus proche, notamment toujours en territoire rural. Sa très forte variation (de 35 % pour le territoire le moins bien couvert à 89% pour le plus dense) témoigne aussi de la **grande hétérogénéité de couverture** des pays.

L'indicateur « *densité de LAPI pour 10 km<sup>2</sup>* » correspond au nombre total de LAPI sur le territoire rapporté à la superficie totale, multiplié par 10, « comme on compte les habitants au km<sup>2</sup> »<sup>6</sup>. Cet indicateur présente l'avantage, contrairement aux indicateurs précédents, de tenir compte du nombre de LAPI déployés. Cependant, selon nous, il ne fait que montrer la **forte concentration des**

<sup>5</sup> Il est bon de noter qu'il est possible de décliner également ces mêmes indicateurs sur bon nombre d'informations complémentaires. Par exemple selon le type de structure ou encore selon l'offre de services (présence d'un animateur, durée d'ouverture ...).

<sup>6</sup> repris du « diagnostic territorial des Services d'Accès Public à Internet » effectué par Philippe Cazeneuve et Stéphane Rudelle pour la Région Aquitaine

**accès dans les aires urbaines métropolitaines et grandes aires urbaines.** Ainsi le pays de Rennes et celui de Brest proposent 1 espace tous les 10 km<sup>2</sup>.

A l'inverse, l'indicateur « densité de LAPI pour 1000 habitants » ne fait que refléter l'importance de la notion de service public derrière l'implantation en zone rurale de

lieux d'accès couvrant une faible population.

Enfin le dernier indicateur nous informe qu'en moyenne en Bretagne il existe **un lieu d'accès public à Internet pour 3000 habitants**, proportion qui varie, selon les Pays, du simple au quadruple (1326 pour le Centre Bretagne à 5053 pour le Pays de Lorient).

## Indicateurs de couverture des territoires

### Par département

	Nombre de communes	Nombre de LAPI	taux de communes	taux de population couverte	taux de couverture géographique	Densité de LAPI pour 10km <sup>2</sup>	Densité de LAPI pour 1000 habitants	Nombre d'habitants pour 1 LAPI
<b>Bretagne</b>	<b>1270</b>	<b>1058</b>	<b>55%</b>	<b>82%</b>	<b>65%</b>	<b>0,39</b>	<b>0,34</b>	<b>2925</b>
Côtes d'Armor	373	212	47%	72%	54%	0,31	0,37	2693
Finistère	284	287	47%	81%	58%	0,42	0,32	3108
Ille et Vilaine	352	307	55%	86%	67%	0,45	0,33	3051
Morbihan	261	252	74%	89%	81%	0,37	0,36	2757

### Par zone

	Nombre de communes	Nombre de LAPI	taux de communes	taux de population couverte	taux de couverture géographique	Densité de LAPI pour 10km <sup>2</sup>	Densité de LAPI pour 1000 habitants	Nombre d'habitants pour 1 LAPI
<b>Bretagne</b>	<b>1270</b>	<b>1058</b>	<b>55%</b>	<b>82%</b>	<b>65%</b>	<b>0,39</b>	<b>0,34</b>	<b>2925</b>
Zone urbaine	106	331	83%	97%	89%	1,43	0,26	3891
Zone périurbaine	484	336	59%	56%	68%	0,38	0,36	2757
Zone rurale	680	391	49%	68%	60%	0,24	0,44	2252

### Par Pays

	Nombre de communes	Nombre de LAPI	taux de communes	taux de population couverte	taux de couverture géographique	Densité de LAPI pour 10km <sup>2</sup>	Densité de LAPI pour 1000 habitants	Nombre d'habitants pour 1 LAPI
<b>Bretagne</b>	<b>1270</b>	<b>1058</b>	<b>55%</b>	<b>0,82</b>	<b>65%</b>	<b>0,39</b>	<b>0,34</b>	<b>2925</b>
Communes hors pays	5	2	*	*	*	*	*	*
Pays de Dinan	80	28	34%	54%	46%	0,21	0,27	3658
Pays de Guingamp	64	21	30%	50%	35%	0,19	0,28	3611
Pays de Trégor - Goëlo	69	55	64%	78%	75%	0,53	0,47	2137
Pays de Centre Bretagne	40	33	68%	80%	70%	0,35	0,75	1326
Pays de Saint-Brieuc	64	51	59%	88%	64%	0,44	0,27	3763
Pays de Brest	89	165	53%	87%	64%	0,98	0,43	2331
Pays de Centre-Ouest Bretagne	109	59	49%	68%	56%	0,18	0,57	1757
Pays de Morlaix	61	27	31%	59%	39%	0,2	0,21	4678
Pays de Cornouaille	95	78	57%	84%	70%	0,31	0,24	4202
Pays de Fougères	58	35	52%	76%	60%	0,34	0,43	2328
Pays de Vallons de Vilaine	25	19	56%	79%	67%	0,31	0,37	2667
Pays de Brocéliande	43	30	53%	80%	66%	0,32	0,45	2235
Pays de Redon et Vilaine	47	31	49%	70%	63%	0,28	0,44	2261
Pays de Rennes	68	127	78%	96%	89%	1,1	0,28	3536
Pays de Saint-Malo	71	38	42%	77%	53%	0,35	0,24	4185
Pays de Vitré - Porte de Bretagne	64	43	48%	76%	65%	0,34	0,44	2299
Pays d'Auray	28	26	68%	81%	78%	0,43	0,32	3167
Pays de Lorient	30	42	83%	94%	86%	0,49	0,2	5053
Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne	54	45	74%	85%	80%	0,37	0,68	1461
Pays de Pontivy	45	40	76%	89%	80%	0,29	0,49	2050
Pays de Vannes	61	63	69%	89%	78%	0,41	0,32	3106

**ANNEXE**

**Arbre de segmentation : les caractéristiques les plus discriminantes de la présence de lieu d'accès public à Internet sur une commune**

